

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 3 septembre 2019, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Karyne Brossard, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Sylvette Russac-David, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : monsieur Jean-François Meilleur.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Andrée Chicoine, coordonnatrice au Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-008-09-19

Il est proposé par madame Veronique Morel d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation des procès-verbaux des 4 juin, 25 juin et 27 août 2019
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.1. Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossier du mois de septembre (huis clos)
 - Service des ressources matérielles
 - 6.2. Acte de cession visant la correction du lot 3 077 320 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.3. Plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil à compter de l'année scolaire 2020-2021 / Suivi (reporté à la séance en ajournement du 24 septembre 2019)
7. Points d'information
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Ajournement de la séance au 24 septembre 2019 à 20 h 30

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

C-009-09-19 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-010-09-19 Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 25 juin 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-011-09-19 Il est proposé par madame Karyne Brossard d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 27 août 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Monsieur Luc Lapointe présente un suivi concernant la demande présentée par un parent, lors de la séance ordinaire du 4 juin, en lien avec des transferts d'élèves à Contrecœur. Il indique que le dossier a été réétudié et que le secteur de Contrecœur a été considéré comme un secteur « a priori », permettant ainsi d'ajouter un groupe de préscolaire à l'école Mère-Marie-Rose et d'ainsi éviter des transferts.

Monsieur Luc Lapointe présente un suivi concernant une demande présentée par un parent résidant à Saint-Charles-sur-Richelieu et dont l'enfant fréquente une école de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, pour que du transport lui soit offert. Les deux solutions soumises par le parent ont été analysées par le Service de l'organisation scolaire, mais n'ont pu être mises en œuvre compte tenu d'horaires non arrimés.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un parent ayant présenté une demande de révision, qui sera entendue ce soir, présente les motifs pour lesquels elle a présenté cette demande.

Le parent d'un enfant du préscolaire s'inquiète de ne pouvoir aller le chercher à l'arrêt d'autobus qu'elle considère non sécuritaire. Son autre enfant est en première année et présente un trouble du spectre de l'autisme. Elle souhaite que cette situation soit prise en compte pour que ses enfants soient débarqués à un endroit plus près de la maison.

Madame Hélène Roberge indique qu'un suivi sera fait auprès du Service de l'organisation afin de voir s'il y a lieu de proposer une solution.

6. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

6.1 Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossier du mois de septembre

Huis clos

C-012-09-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 19 h 15.

Retour à l'assemblée publique

C-013-09-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 25.

Considérant la demande de révision datée du 16 juillet 2019 et reçue le jour même au centre administratif, par laquelle les plaignants contestent la décision de la direction de l'école de ne pas maintenir leur enfant dans l'option multisports pour l'année scolaire 2019-2020;

Considérant que le Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision (ci-après Comité de révision) s'est réuni le 29 août 2019;

Considérant qu'il a entendu les représentations des parents;

Considérant qu'il a entendu les représentations de l'élève;

Considérant qu'il a entendu les représentations de l'équipe-école;

Considérant que les parents demandent le maintien de leur enfant dans l'option multisports;

Considérant que l'élève demande son maintien dans l'option multisports;

Considérant les besoins de l'élève;

Considérant le besoin d'un encadrement structuré pour l'élève;

Considérant que les cours de l'option multisports n'offrent pas un encadrement répondant aux besoins de l'élève;

Considérant le besoin et le bénéfice pour l'élève de faire des activités physiques;

Considérant que l'élève a bénéficié et réagi positivement aux périodes dans un local retiré pendant une portion de la dernière année scolaire;

Considérant que l'école nomme une possibilité de se prévaloir de l'article 23.1 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, pour utiliser du temps qui serait alloué aux matières à option, afin d'offrir des services complémentaires supplémentaires, pour l'année scolaire 2019-2020, ce qui permettrait de répondre aux besoins de l'élève;

Considérant que des services complémentaires ont été offerts à l'élève pendant la dernière année scolaire;

Considérant les mesures d'encadrement en place dans le plan d'intervention de l'élève;

Considérant que l'école entend maintenir les mesures telles qu'elles figurent au plan d'intervention de l'élève;

Considérant que le fait de recourir à l'article 23.1 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* permettrait également à l'élève de libérer du temps à son horaire pour la pratique d'activités sportives à d'autres moments;

Considérant le meilleur intérêt de l'élève;

Considérant le rapport verbal présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision et leur recommandation unanime;

Considérant que le Comité de révision recommande à l'école de se prévaloir de l'article 23.1 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* afin d'offrir davantage de services complémentaires à l'élève;

Considérant que le Comité de révision recommande aux parents de se prévaloir des services complémentaires qui ont déjà été offerts à l'élève;

C-014-09-19 Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

De maintenir la décision rendue par la direction de l'école de ne pas maintenir l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-09-19 dans l'option multisports pour l'année scolaire 2019-2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.2 Acte de cession visant la correction du lot 3 077 320 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que par la résolution portant le numéro C-088-02-17 adoptée par le Conseil des commissaires en date du 7 février 2017, la présidente et le directeur général ont été mandatés pour signer tous les documents requis afin de conclure l'acte de vente de six lots vacants situés dans la ville de Saint-Basile-le-Grand, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que l'un des lots faisant l'objet de cet acte de vente, soit le lot 3 077 320 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, doit être corrigé par un acte de cession par le ministre des Finances à la Commission scolaire des Patriotes;

C-015-09-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De mandater la présidente et le directeur général pour signer tous les documents requis afin de conclure l'acte de cession visant la correction du lot 3 077 320 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.3 Plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil à compter de l'année scolaire 2020-2021 / Suivi

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 24 septembre 2019.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Rencontre avec le maire de Saint-Mathieu-de-Beloeil, monsieur Normand Teasdale au sujet de transferts d'élèves de cette municipalité

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Publicité pour la rentrée dans les médias locaux et sur Facebook

ACTIVITÉS CSP

- Participation à la rentrée des cadres en compagnie du vice-président
- Présence à la rentrée scolaire de la nouvelle école primaire de Mont-Saint-Hilaire en compagnie du vice-président, des commissaires du secteur, du directeur général et de la directrice adjointe responsable du secteur, ainsi que du directeur du Service des ressources informatiques et de la directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Rencontre du conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (Le vice-président, monsieur Alain Langlois, a remplacé la présidente pour cette activité.)

CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, concernant l'aide financière accordée à la Commission scolaire des Patriotes pour l'ajout de trois classes d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires au projet d'agrandissement de l'école des Coeurs-Vaillants, située à Contrecoeur, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair invite ses collègues à se présenter lors des assemblées générales des parents dans les écoles.

L'assemblée générale du Comité de parents se tiendra le jeudi 10 octobre. Il invite ses collègues à y assister.

Madame Isabel Godard indique que les commissaires-parents se rendront aux assemblées de parents des écoles n'ayant pas de représentant, ou dont le représentant a peu participé l'an dernier, afin de mieux faire connaître le rôle du Comité de parents.

Monsieur Jean-François Lortie indique que l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage se tiendra le lundi 7 octobre.

12.2 Parole aux autres commissaires

Monsieur Ronald Tremblay a participé au tournoi de golf de la Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu, ce qui a permis d'offrir 3 000 \$ en bourses à des élèves.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-016-09-19 À 20 h 45, il est proposé par madame Mélanie Demers d'ajourner la présente séance au mardi 24 septembre 2019, à 20 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc